

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

APPROBATION DE LA REVALORISATION ET DE L'AFFECTATION DE L'OPÉRATION D'INVESTISSEMENT RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES ÉTUDES PRÉPARATOIRES À LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

Le projet Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur suit toujours son cours de grand projet national. Une concertation vient de se terminer en octobre dernier.

Pour notre Métropole, l'enjeu principal et immédiat porte sur la réalisation de la gare souterraine de Saint Charles, qui permet la désaturation du complexe ferroviaire de l'agglomération. La congestion ferroviaire, qui résulte principalement du « cul-de-sac » historique de la gare Saint Charles, empêche aujourd'hui d'introduire les trains supplémentaires qui permettraient de développer un vrai RER métropolitain.

Cet objectif de réaliser la gare souterraine a été inscrit dans le projet de loi d'orientation sur les Mobilités et son exposé des motifs, en cours d'examen au Parlement. A la suite de la récente concertation, une décision ministérielle est attendue pour confirmer le lancement de la préparation de l'enquête publique.

La convention de partenariat sur le lancement des études préalables à l'enquête d'utilité publique avait été signée en 2010 par tous les partenaires.

Un avenant n°1 a été passé en décembre 2017. Il remettait à jour le contenu des études et en réévaluait le montant pour 16 millions.

L'avenant n°2 a été adopté par la Métropole l'année dernière et récemment signé par tous les partenaires. Il actualisait le nouveau périmètre et l'objet des études. Il ne modifiait pas les montants financiers engagés.

Un avenant n°3 à la convention initiale était déjà prévu pour compléter les financements nécessaires pour la préparation et l'obtention de la déclaration d'utilité publique désormais prévue en 2021 pour une DUP espérée en 2023. Il est soumis parallèlement à notre Bureau. Il nécessite une revalorisation de l'AP de cette opération. Les crédits nécessaires portent sur un million, échelonnés de 2020 à 2022.